



Communiqué de presse

Réorganisation des quatre musées communaux

Une seule entité pour la Ville et ses objectifs

Amorcée formellement en 2006, une vaste réflexion sur la réorganisation et la gestion des quatre musées de la Ville de La Chaux-de-Fonds a conduit le Conseil communal à prendre plusieurs décisions fondamentales. Le Musées des beaux-arts, le Musée d'histoire, le Musée d'histoire naturelle et le Musée international d'horlogerie formeront un seul Service avec une direction commune. Ils travailleront selon une politique des musées clairement définie et renforçant la promotion de la Ville. Pour affiner la stratégie future de ces institutions, le Conseil communal s'inspirera des résultats d'une consultation qu'il adresse aux milieux intéressés et aux partis politiques.

En été 2007, et après de nombreux mois de réflexion, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds a mis au concours un poste de directeur/directrice des Institutions muséales avec, comme première tâche, la conduite d'un projet de réorganisation et d'intégration des musées. Cette décision s'inscrivait dans la volonté des autorités de donner un nouveau dynamisme à ces institutions, d'améliorer leur gestion, leurs prestations et leur visibilité, de préciser les objectifs qui leur sont assignés et enfin de résoudre certains problèmes de fonctionnement qui n'avaient pas pu l'être par des solutions internes. Le Conseil communal admettait ainsi que la méthode participative utilisée jusque là l'avait conduit dans une impasse.

Constats décisifs

La personne engagée a travaillé sur le projet de réorganisation attendu avec un comité de pilotage comprenant notamment trois conseillers communaux (dispositif de travail également appliqué dans d'autres projets de réorganisation importants). Ce comité a formulé trois constats principaux :

- Les responsables politiques n'ayant jamais défini d'objectifs clairs sur le rôle des musées, ceux-ci ont bénéficié d'une grande autonomie qui ne permet pas de les intégrer, dans une stratégie muséale, au service de la Ville.
- La structure de fonctionnement des musées ne correspond plus aux intentions de management de la Ville et ne permet pas de fixer des objectifs mesurables à ces institutions.
- L'environnement concurrentiel et les ressources limitées des musées de la Ville les obligent à se positionner dans les domaines où ils excellent, et avec les moyens dont ils disposent.

A partir de ces constats, le Conseil communal a pris les décisions suivantes, formulées dans un rapport et immédiatement applicables :

- Les quatre musées (Musée des beaux-arts, Musée d'histoire, Musée d'histoire naturelle – y compris le Vivarium et le Zoo du Bois du Petit-Château – et Musée international d'horlogerie MIH) sont à considérer dans une logique d'institutions de la Ville et non comme des entités autonomes.
- La décision de placer les quatre musées sous une direction unique, en l'occurrence celle de Francine Evéquo, nommée en novembre 2007, est confirmée.
- L'intérêt du public doit être au centre des réflexions pour la définition de la stratégie muséale. Les musées seront des instruments au service des missions définies par la Ville et notamment au service de sa promotion.

Avec les conservateurs et les milieux intéressés

Après cette phase d'analyse et de constats, le processus de réorganisation des musées va entrer maintenant dans une phase d'orientations stratégiques et de décisions opérationnelles. Pour cette nouvelle phase, le Conseil communal continuera de s'appuyer sur le travail de la cheffe de Service et du comité de pilotage, lequel s'associera la collaboration des conservateurs, des cadres et de l'ensemble du personnel des musées.

Une consultation a également été décidée par le Conseil communal pour connaître l'avis d'un certain nombre de milieux sur les constats posés et les nouvelles orientations encore à prendre. Seront ainsi consultées les commissions de gestion des musées, la commission consultative de la culture, les partis politiques représentés au Conseil général et les Amis des musées. Le rapport du Conseil communal et un questionnaire leur sera envoyé ces prochains jours.

La Chaux-de-Fonds, le 26 septembre 2008

Pour d'éventuelles précisions, Rémy Gogniat, (remy.gogniat@ne.ch 032 967 62 08) chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds (www.chaux-de-fonds.ch), renseignera les journalistes ou les mettra en relation avec les autorités ou les personnes concernées.